

# Compte rendu de la séance du jeudi 15 avril 2021

Secrétaire(s) de la séance: Sylvain LANFROY

## Ordre du jour:

Election du secrétaire de séance

Approbation du PV de la séance du 18 mars 2021

- 1- Vaccination
- 2- Opérations budgétaires
  - a. Présentation des budgets primitifs 2021
  - b. Affectation des résultats
  - c. Vote des taxes
  - d. Vote des budgets primitifs 2021
  - e. Vote des subventions
- 3- Aide économique et sociale
- 4- Syndicat de démoustication
  - a. Modification des statuts
  - b. Election d'un nouveau délégué
- 5- Voirie
  - a. Marchés de voirie lot 1
  - b. Marché de voirie lot 2
- 6- Scolaire : fermeture de classes
- 7- Signature de la convention FTTH
- 8- Questions diverses

## Délibérations du conseil:

### Affectation du résultat BG 2020 ( DE 2021 021)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 2 350 303.43 €**

**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

Pour Mémoire	en Euros
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	1 123 416.33
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	1 477 633.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>1 226 887.10</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>2 350 303.43</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>2 350 303.43</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	991 135.91
Solde disponible affecté comme suit:	

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	1 359 167.52
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Le Président,  
Claude GUICHON

### Affectation du résultat 2020 assainissement ( DE 2021 022)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe Assainissement de l'exercice 2020
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 524 751.22 €**

**Le conseil communautaire décide, à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

Pour Mémoire	en Euros
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	214 182.70
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>310 568.52</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>524 751.22</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reportyer à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	524 751.22
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Le Président,  
Claude GUICHON

### Affectation du résultat 2020 OM ( DE 2021 023)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **déficit de -18 456.16 €**

**Le conseil communautaire décide, à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

Pour Mémoire	en Euros
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	7 384.09
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-25 840.25</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>-18 456.16</b>

<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	<b>-18 456.16</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-18 456.16

Le Président,  
Claude GUICHON

### Affectation de résultat 2020 Maison de Santé ( DE 2021 024)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **déficit de -13 770.48 €**

**Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

Pour Mémoire	en Euros
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-4 180.32
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-9 590.16</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>-13 770.48</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	<b>-13 770.48</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-13 770.48

Le Président,  
Claude GUICHON

### Affectation du résultat 2020 SPANC ( DE 2021 025)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif du BA SPANC de l'exercice 2020
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **déficit de -22 903.79 €**

**Le conseil communautaire, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

Pour Mémoire	en Euros
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-22 620.29

Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>- 283.50</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>-22 903.79</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	<b>-22 903.79</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-22 903.79

Le Président,  
Claude GUICHON

### Affectation de résultat 2020 OPAH ( DE 2021 026)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 62 136.00 €**

**Le conseil communautaire décide, à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

<b>Pour Mémoire</b>	<b>en Euros</b>
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	39 092.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>62 136.00</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>62 136.00</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>62 136.00</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	62 136.00
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Le Président,  
Claude GUICHON

### Affectation de résultat 2020 ZAE ( DE 2021 027)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif du BA ZAE de l'exercice 2020
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **déficit de - 315.00 €**

**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

<b>Pour Mémoire</b>	<b>en Euros</b>
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	23 000.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>- 315.00</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>- 315.00</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	<b>- 315.00</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	- 315.00

Le Président,  
Claude GUICHON

### Vote des 3 taxes ( DE 2021 028)

- Vu la refonte de la fiscalité locale de la loi de finances 2020, et notamment la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) ;
- Considérant les besoins du Budget 2021,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité :**

- **de reconduire** pour 2021 les taux de fiscalité de 2020, et de les fixer comme suit :

Taxe foncière (bâti)	10.00 %
Taxe foncière (non bâti)	10.99 %
CFE	16.60 %

L'état de notification des bases d'imposition pour 2021 sera dûment complété et transmis à la préfecture conformément à la décision de maintien des taux.

- **d'autoriser** le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

Le Président,

Claude GUICHON

### Vote Budget Général 2021 ( DE 2021 029)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

**D'adopter** le budget « Général » 2021 s'équilibrant tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 5 525 867.07 € pour la section d'Investissement et 6 089 112.96 € pour la section de fonctionnement.

Le Président,  
Claude GUICHON

### Vote Budget Assainissement 2021 ( DE 2021 030)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

**D'adopter** le budget « Assainissement » 2021 s'équilibrant tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 2 846 470.17 € pour la section d'Investissement et 1 633 296.42 € pour la section de fonctionnement.

Le Président,  
Claude GUICHON

### Vote Budget OM 2021 ( DE 2021 031)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

**D'adopter** le budget « Ordures Ménagères » 2021 s'équilibrant tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 1 289.49 € pour la section d'Investissement et 577 799.16 € pour la section de fonctionnement.

Le Président,  
Claude GUICHON

### Vote Budget Maison de Santé 2021 ( DE 2021 032)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité** :

**D'adopter** le budget « Maisons de santé » 2021 s'équilibrant tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 455 554.55 € pour la section d'Investissement et 200 709.99 € pour la section de fonctionnement.

Le Président,  
Claude GUICHON

### Vote Budget SPANC 2021 ( DE 2021 033)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

**D'adopter** le budget « SPANC » 2021 s'équilibrant tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 43 533.00 € pour la section de fonctionnement.

Le Président,  
Claude GUICHON

### Vote Budget OPAH 2021 ( DE 2021 034)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** ;

**D'adopter** le budget « OPAH » 2021 s'équilibrant tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 590 219.00 € pour la section d'Investissement et 170 038.00 € pour la section de fonctionnement.

Le Président,  
Claude GUICHON

### Vote Budget ZAE 2021 ( DE 2021 035)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

**D'adopter** le budget « ZAE » 2021 s'équilibrant tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 29 337.77 € pour la section d'Investissement et 43 145.77 € pour la section de fonctionnement.

Le Président, Claude GUICHON

### Vote des subventions ( DE 2021 036)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **D'attribuer** les subventions suivantes pour l'année 2021 :

Voir feuille annexe

- **D'inscrire** ces dépenses au budget 2021 à l'article 6574.

Le Président,

Claude GUICHON

### Approbation des statuts syndicat de démoustication et éléction d'un 6ème représentant ( DE 2021 037)

- Considérant que la 4CVS adhère au syndicat de démoustication intervenant sur les communes de Brusson, Outrepont, Plichancourt, Ponthion, Reims la Brûlée, Vavray le Grand, Vitry en Perthois, Saint Amand sur Fion, Lisse en Champagne, Heiltz l'Evêque, Jusecourt-Minecourt, Bignicourt sur Saulx, le Buisson et Saint Quentin les Marais.

- Considérant que le syndicat a modifié ses statuts sur 2 points notamment, qui sont :

- La représentativité des communes et EPCI au sein du syndicat, à savoir « Les EPCI disposeront d'un nombre de titulaires et de suppléants égal à 40% des communes traitées arrondi à l'entier supérieur », soit 6 titulaires et 6 suppléants pour la 4CVS contre 5 antérieurement. Le Président rappelle que les délégués actuels sont :
  - o Pascal Tramontana, André Desanlis, Joël Delisse, Patrice Cautrupt et Sylvain Lanfroy en tant que titulaires
  - o Joël Lagneaux, Philippe Remiet, Stéphane Rummel, Marie-Line Gironde et Christophe Lesserteux comme suppléants.
- Le calcul de la contribution financière des communes ou EPCI, qui est composée de :
  - o Une part correspondant au coût réel des traitements réalisés sur chaque commune.

Une part variable votée par le conseil syndical correspondant aux autres besoins du syndicat et répartie à 50% au prorata de la population et 50% au prorata du nombre de communes traitées.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** :

- D'ADOPTER la modification des statuts telle que présentée.
- D'ELIRE M. REMIET comme titulaire (il était anciennement suppléant)
- D'ELIRE M. SEYS et Mme WIRBEL comme suppléants.
- D'AUTORISER le Président à signer tout document en lien avec cette modification de statuts.

Le Président,

Claude GUICHON

### Voirie 2021 lot 1 ( DE 2021 038)

**Le Président informe le Conseil Communautaire** des résultats obtenus lors de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue le 15 avril 2021 afin de retenir l'entreprise pour réaliser les travaux de voirie 2021 du lot 1 (A2R) sur les communes de Sermaize les Bains, Vitry en Perthois, Vanault le Châtel et Pargny sur Saulx.

**5 entreprises ont fait des offres :**

- SMTP
- LA MARNAISE
- EUROVIA
- ALTERA
- EIFFAGE

**L'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'offres est :**

- EUROVIA pour 593 484 € HT

**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :**

- **De valider** le choix de la Commission d'Appel d'Offres

- **De donner pouvoir à Monsieur le Président** pour signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Le Président,  
Claude GUICHON

#### Voirie 2021 lot 2 ( DE 2021 039)

**Le Président informe le Conseil Communautaire** des résultats obtenus lors de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue le 8 avril 2021 afin de retenir l'entreprise pour réaliser les travaux de voirie 2021 du lot 2 (ADP) sur les communes de Etrepy, Merlaut, Plichancourt et Saint Amand sur Fion.

#### **4 entreprises ont fait des offres :**

- COLAS
- LA MARNAISE
- EUROVIA
- EIFFAGE

#### **L'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'offres est :**

- LA MARNAISE pour 605 137 € HT

#### **Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :**

- **De valider** le choix de la Commission d'Appel d'Offres
- **De donner pouvoir à Monsieur le Président** pour signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Le Président,  
Claude GUICHON

#### Signature de la convention FTTH ( DE 2021 040)

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires que la Région met en oeuvre un réseau d'initiative publique (RIP) pour la conception, l'établissement et la commercialisation du Très Haut Débit (THD) sur le territoire de 7 départements du Grand Est, dont la Marne. Ce RIP a fait l'objet d'un contrat de délégation de service public avec la société LOSANGE. Le montant de subvention publique globale prévu est de 222.31 millions d'euros.

Il présente la convention de financement qui lierait la Région et la 4CVS précisant notamment le calendrier de réalisation, les montants des contributions financières publiques et le principe de péréquation utilisé pour établir la participation financière des EPCI. Le montant de la contribution de la 4CVS s'élève à 651 700 €, soit 0.26% de la contribution globale. Elle sera appelée annuellement par la Région : 195 519.00 € en 2021 ; 228 095.00 € en 2022 et 2023.

#### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- 1- **D'autoriser** le Président à signer la convention de financement pour la réalisation du réseau d'initiative publique régional de très haut débit LOSANGE.
- 2- **D'inscrire** la somme de 195 519.00 € au Budget Général 2021, Opération 65 FTTH.

Le Président,  
Claude GUICHON